



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

DEJS-Service programmation des
investissements des collèges publics

Affaire suivie par : Mme ERRANTE
Poste: 86.15

2012-CP-4122

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 11 mai 2012

**COLLÈGE ALBERT EINSTEIN À MAGNY LES HAMEAUX
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU DÉPARTEMENT DU
TERRAIN D'ASSIETTE ET DES IMMEUBLES BÂTIS**

Le présent rapport a pour objet d'organiser le transfert de propriété du terrain d'assiette et des immeubles bâtis du collège public Albert Einstein au profit du Département des Yvelines.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des collèges publics 2010-2016, le Département a programmé la réhabilitation du Collège Albert Einstein à Magny-Les-Hameaux dont la capacité d'accueil à préserver est de 500 places. Sauf aléas de procédure, les travaux devraient débuter en 2014 pour une livraison en 2016.

Je rappelle que l'article 79 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties ».

Le Département a donc sollicité le transfert de propriété à titre gratuit du collège Albert Einstein auprès de la Commune de Magny-Les-Hameaux, qui l'a accepté en sollicitant une redéfinition patrimoniale du site.

Est donc soumise à votre approbation la convention organisant le transfert de propriété à intervenir entre le Département et la Commune de Magny-Les-Hameaux, établie conformément à la convention type adoptée par délibération du Conseil Général du 18 décembre 2008.

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante.